



Le régime de ciblage de l'inflation symétrique et flexible demeure bénéfique pour les Canadiens, selon le premier sous-gouverneur de la Banque du Canada, Tiff Macklem

Montréal (Québec) - Le régime flexible de ciblage de l'inflation de la Banque du Canada s'est avéré bénéfique pour notre pays aussi bien en périodes de calme qu'en périodes d'agitation et demeure le bon cadre de conduite de la politique monétaire pour composer avec la conjoncture économique actuelle caractérisée par la faiblesse persistante de l'inflation, a déclaré aujourd'hui le premier sous-gouverneur, Tiff Macklem, dans une conférence présentée à l'École de gestion John-Molson de l'Université Concordia, à Montréal.

« Le régime de ciblage de l'inflation a été conçu dans un contexte d'inflation élevée, mais ses principales caractéristiques que sont la symétrie et la flexibilité nous donnent aussi la latitude nécessaire pour manœuvrer dans un contexte de désinflation. »

M. Macklem a traité des divers facteurs à l'origine du recul de l'inflation depuis 2012. Il a indiqué que cette désinflation semble tenir à une combinaison de « mauvaise » désinflation provoquée par une offre excédentaire importante et persistante au sein de l'économie et d'une « bonne » désinflation découlant de la concurrence accrue dans le commerce de détail. En théorie, les autorités monétaires devraient faire abstraction de la bonne désinflation, tant et aussi longtemps que les attentes en matière d'inflation demeurent ancrées, et s'employer à compenser la mauvaise désinflation. Dans la pratique, une incertitude considérable entoure nos mesures et nos projections, ce qui signifie que la politique monétaire est davantage un processus de gestion des risques.

« Nous devons faire de notre mieux pour déterminer pourquoi l'inflation se situe sous la cible, mais quels que soient les efforts déployés, une incertitude planera toujours sur notre diagnostic, a expliqué M. Macklem. Notre travail à la Banque du Canada consiste à la fois à affiner autant que possible l'analyse et à prendre en compte les risques et les incertitudes au moment de déterminer l'orientation qu'il convient d'imprimer à la politique monétaire pour atteindre notre cible d'inflation. »

Le premier sous-gouverneur a souligné que le taux de change flottant est un élément important du régime de ciblage de l'inflation, qui permet de mener une politique monétaire adaptée à la réalité canadienne et contribue à amortir les chocs subis par l'économie.

« À la lumière de la récente dépréciation du dollar canadien, il convient d'insister sur le fait que la Banque n'a pas de cible pour le taux de change, elle a une cible d'inflation. Le taux de change est déterminé sur les marchés, et la Banque ne cherche pas à promouvoir une valeur particulière pour celui-ci, pas plus qu'elle ne tente de contrer ses variations. »